

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): J'ai entendu avec intérêt l'expression des sentiments des préopinants. Voilà bien ces gens, que j'appelle les "cultivateurs en chambre", donnant des conseils aux agriculteurs. Voyons un peu. L'auteur de la motion (M. Bradette) est un avocat-marchand; l'orateur qui l'a suivi, c'est-à-dire l'honorable représentant de Medicine-Hat (M. Gershaw) est un médecin; l'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden) est aussi médecin. Sans doute envisagent-ils cette question, non pas du point de vue professionnel, mais d'un large point de vue national. Je veux la traiter d'une façon toute différente. Etant un de ces cultivateurs qui travaillent de leurs mains à l'agriculture, je désire exposer le point de vue de l'agriculteur. D'où vient la nécessité d'un tel projet de résolution?

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait sans retard mettre à l'étude l'élaboration d'un plan quinquennal visant à l'établissement des jeunes cultivateurs du pays sur des terres.

Par cette motion, nous convenons que la terre n'a pas assez d'attraits par elle-même pour retenir ceux qui y ont été élevés et nous voulons la rendre un peu plus attrayante. Toute la législation, de nos jours, tend à éloigner les gens de la terre. Il suffit d'un coup d'œil au *Feuilleton* pour s'en convaincre. Par exemple, les mesures de réforme ont pour objet de rendre les villes un peu plus agréables aux yeux de toute la population. Tant qu'on ne rendra pas plus attrayante la vie sur la ferme, afin d'y garder ceux qui y sont nés, nous nous trouverons en face du même problème.

Depuis que j'ai l'occasion de venir à Ottawa, j'ai pu visiter Montréal et Toronto. J'y ai constaté avec étonnement que les dirigeants des grandes sociétés commerciales sont tous nés sur la ferme. Nous faisons cette constatation quand, autrefois, l'Association des manufacturiers nous payaient de petits voyages dans Québec ou Ontario. Alors comme aujourd'hui, le même problème se posait. La terre n'était pas assez agréable pour ces gens. Et cependant, ceux-ci disent maintenant à leurs fils qu'il leur faut absolument retourner à la terre. J'ai été élevé dans une ville industrielle, et j'ai travaillé dans les usines jusqu'à l'âge de 23 ans. Je m'établis ensuite sur une terre et depuis vingt-neuf ans j'y gagne ma vie.

L'hon. M. LAPOINTE: Et vous y êtes resté.

M. VALLANCE: Oui. J'ai été déçu d'entendre l'honorable député de Saint-Boniface parler du temps où existait une classe paysanne satisfaite de son sort. Relisons l'histoire des pays où vivaient ces paysans satisfaits de leur

sort. Nous apprendrons que la raison de ce contentement se trouvait dans leur ignorance. On ne trouve pas de paysans satisfaits de leur sort dans les pays où l'instruction est aussi poussée que dans notre continent, ou même les Iles-britanniques. C'est l'instruction qui est la cause de l'état de choses existant. C'est aussi l'instruction qui ramènera les gens à la terre, mais une instruction conçue sur un plan différent. Je verrais d'un bon œil le plan projeté, s'il était réalisable. Nous ne devrions pas nous arrêter à cela, mais utiliser les moyens que le Parlement fédéral a à sa disposition pour encourager les jeunes gens à rester sur la terre. L'autre soir, alors que le ministre de l'Agriculture (M. Weir) présentait les crédits destinés aux fermes expérimentales, j'ai dit que nous ne tirions pas tout le parti possible de ces institutions. Nous devrions y donner, aux jeunes gens auxquels songe l'auteur de la motion, des cours abrégés sur l'élevage, la culture des céréales et d'autres aspects de l'agriculture. Ces garçons comprendraient mieux leur métier et le trouveraient plus attrayant. J'espère que je ne verrai pas le jour où existera au Canada une classe paysanne satisfaite de son sort comme on en voyait dans le passé. Je n'aimerais pas à penser que ce genre d'agriculture pût jamais exister au Canada.

Tout le monde reconnaît que les grandes exploitations agricoles ont fait leur temps et les exploitants s'en rendent compte eux-mêmes. Ils savent que des milliers et des milliers d'acres constituant autrefois une exploitation agricole unique ne peuvent plus aujourd'hui se cultiver avantageusement. Si étrange que la chose puisse paraître, on constate dans un examen de la situation agricole de l'Ouest canadien que le cultivateur se contentant d'exploiter 160 acres représente aujourd'hui le dessus du panier, pour employer une expression d'argot. Mais l'agriculteur ayant des milliers d'acres en culture est aujourd'hui sous le régime de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers. Vous ne voyez pas de cultivateur d'une terre de 160 acres qui se place sous le régime de la loi précitée ou qui s'adresse à la commission du prêt agricole, et cela démontre que l'exploitation d'un grand domaine est coûteuse et ne constitue pas un régime d'agriculture sain. A titre d'habitant de l'Ouest depuis vingt-neuf ans, j'en suis venu à la conclusion que l'époque de la grande ferme est close.

On a préconisé divers systèmes. Il a été question du plan Hornby, aujourd'hui, et j'ai entendu exprimer l'avis qu'on ne devrait pas laisser ces gens venir au pays. On fait erreur; il faut accepter le projet Hornby. Je rappellerai à la députation, surtout aux honora-